

Méthode Haies



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La méthode

- Rédigée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
- Une V2 est en cours de rédaction pour intégrer l'agroforesterie par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- Outre les exploitations agricoles, ouvert aux collectivités ou entreprises qui ont en propriété des parcelles avec des haies



Principes généraux

- Projet dure 5 ans, renouvelable 2 fois, soit 15 ans.
- Emissions considérées :
 - Carbone séquestré dans la biomasse aérienne non exploitée
 - Carbone séquestré dans la biomasse racinaire
 - Carbone séquestré dans le sol
 - Carbone évité par substitution à des produits ou énergies plus émetteurs que le bois → conditionné à l'adhésion au Label Haies
- Additionnalité : si un exploitation venait à contractualiser une MAEC pour le financement de la gestion durable des haies, le linéaire de haie aidé sera exclu du linéaire comptabilisé dans le projet

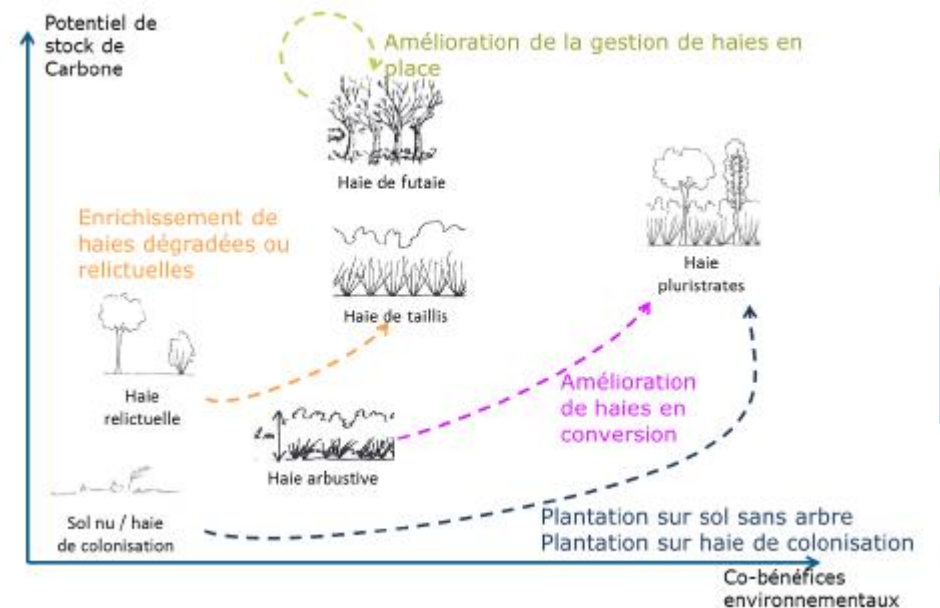


Critères d'éligibilité

- Le projet doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Durable des Haies
- L'exploitation doit engager la totalité de son linéaire bocager
- Sont proscrits les traitements chimiques dans la ligne de la haie, la coupe rase de la totalité des arbres de haut jet sur un linéaire de 100 m, le broyage sur l'ourlet herbacé sur 50 cm de part et d'autre de la haie
- Conservation d'une bande enherbée de 1 m est conservée pour les haies à plat et 50 cm à partir du pied du talus pour les haies sur talus
- Utilisation d'essences adaptées localement et dans le climat futur, et non invasives pour les plantations et regarnissages.

Pratiques ciblées

- La méthode définit 6 itinéraires de gestion qui peuvent être valorisés :
 - Plantation sur sol sans arbre
 - Plantation sur haie de colonisation
 - Enrichissement de haies dégradées ou relictuelles
 - Amélioration de haies en conversion
 - Amélioration de la gestion de haies en place



Co-bénéfices

- Environnement : biodiversité, érosion
- Socio-économique : valorisation locale des produits bois, dans le cadre d'un PLUi, etc.



Méthode Plantation de vergers



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principes généraux

- La méthode a été portée par la Compagnie des Amandes et rédigée par Agrosolutions
- Sont concernés : les exploitations agricoles
- La pratique ciblée est la plantation d'un verger sur un terrain qui jusque là n'était pas cultivé en arboriculture



Principes généraux

- La durée de vie d'un projet est de 20 ans.
- Emissions considérées :
 - Emissions de GES évitées, liées aux sols (fertilisation) et à l'utilisation de combustibles fossiles
 - Emissions de GES évitées, liées à la fabrication et transports des engrais, des énergies fossiles (fioul, gaz) pour les engins agricoles et l'irrigation
 - Carbone séquestré dans les sols
 - Carbone séquestré dans la biomasse ligneuse, aérienne et racinaire
 - Emissions de GES évitées liées à la valorisation énergétique des coproduits des vergers (fruits abîmés, coques, résidus de taille) et substitution d'énergie fossile



Critères d'éligibilité

- La plantation de vergers ne peut pas être faite sur des surfaces en prairies permanentes (dans des zones à climat non méditerranéen) ou des friches
- Sur les parcelles ciblées par le projet, un enherbement permanent au minimum sur 50 % de la surface est exigé.
- La densité doit être supérieur ou égale aux critères de densité définis dans la méthode (issus de critères d'éligibilité d'aides de France AgriMer)
- Le projet doit être corrélé à une augmentation nette de la surface en cultures fruitières permanentes à l'échelle de l'exploitation.
- Le stock de carbone net en place à l'échelle des parcelles ciblées pour le projet doit croître.
- Additionnalité : les aides publiques reçues par ailleurs doivent être < 50 %

Co-bénéfices

- Biodiversité : favoriser les pollinisateurs, réduction des traitements phytosanitaires, etc.
- Ressources en eau : qualité de l'eau, pression sur la ressource, etc.
- Préservation des sols : lutte contre l'érosion, amélioration de la fertilité, etc.
- Economiques et sociaux : diversification des activités, création d'emploi, création de plus-value économique territoriale, etc.



En savoir plus

- Les méthodes sont disponibles sur la page internet du Label Bas-Carbone : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>
- Un webinaire a été organisé le 25 janvier de 14h à 16h par les rédacteurs des méthodes pour présenter ces deux méthodes et sera prochainement disponible sur la page internet du Label Bas Carbone

